



EIDGENÖSSISCHES POLITISCHES
DEPARTEMENT
DÉPARTEMENT POLITIQUE FÉDÉRAL

o.320.USA.2.- VE/bi.

(Voir distribution des copies au verso
de la page 3)

3003 Berne, le 5 novembre 1968

Bitte dieses Zeichen in der Antwort wiederholen
Prière de rappeler cette référence dans la réponse

Au Secrétariat général du
Département fédéral de l'intérieur
3003 Berne

Au Délégué aux questions
d'énergie atomique
3003 Berne

Au Conseil suisse de la science
3003 Berne

Au Fonds national suisse
de la recherche scientifique
3001 Berne

A l'Ecole polytechnique fédérale
8006 Zurich

A l'Ecole polytechnique de
l'Université de Lausanne
1000 Lausanne

A la Faculté des sciences
de l'Université de Bâle
4000 Bâle

A la Faculté des sciences
de l'Université de Berne
3000 Berne

A la Faculté des sciences
de l'Université de Fribourg
1700 Fribourg

A la Faculté des sciences
de l'Université de Genève
1200 Genève

A la Faculté des sciences
de l'Université de Lausanne
1000 Lausanne

A la Faculté des sciences
de l'Université de Neuchâtel
2000 Neuchâtel

A la Faculté des sciences de
l'Université de Zurich (Phil. II)
8006 Zurich

A la Faculté de médecine
de l'Université de Bâle
4000 Bâle

A la Faculté de médecine de
l'Université de Berne
3000 Berne

A la Faculté de médecine de
l'Université de Genève
1200 Genève

A la Faculté de médecine
de l'Université de Lausanne
1000 Lausanne

A la Faculté de médecine
de l'Université de Zurich
8006 Zurich

Messieurs,

Les possibilités d'une coopération bilatérale plus étroite entre la Suisse et les Etats-Unis, dans des domaines de recherche fondamentale, ont fait l'objet ces derniers mois de divers entretiens, à Washington et à Berne. Le plus concret de ces entretiens a eu lieu à la fin de juin entre notre Conseiller scientifique à Washington,

./.



M. Charles Tavel, et M. David Beckler, assistant du Conseiller scientifique du Président, M. Hornig, et chargé en outre, à l' "Office of science and technology", de tout ce qui a trait à la coopération internationale.

Les conclusions auxquelles l'on est parvenu de part et d'autre, à la suite de ces échanges de vues préliminaires, peuvent se résumer en deux points:

1. Il ne serait pas raisonnable de viser à la conclusion d'un accord intergouvernemental per se, si un tel accord ne devait être qu'une enveloppe vide de contenu. Si l'on devait néanmoins envisager de recourir un jour à quelque accord, il serait préférable de se limiter à un accord-cadre très souple. L'accord entre les Etats-Unis et l'Allemagne fédérale en est un exemple: lorsqu'un des deux gouvernements estime qu'il pourrait être intéressant de collaborer sur un sujet précis, avec l'apport d'une équipe déterminée, il en fait la proposition à l'autre gouvernement; si ce dernier est intéressé à son tour et trouve, chez lui, une équipe adéquate, chaque gouvernement libère, dans le cadre de l'accord, les crédits nécessaires au support de son équipe de recherche.
2. Une coopération n'est étroite et efficace que si elle profite de façon substantielle aux deux parties. C'est pourquoi les Etats-Unis recherchent autant que possible une collaboration avec l'ensemble de l'Europe (OCDE, Communauté européenne, etc.) plutôt qu'avec les Etats européens pris isolément, dont la contrepartie est moins intéressante parce que éparpillée et de ce fait d'une dimension souvent par trop réduite. Néanmoins, à l'occasion, une coopération bilatérale peut être intéressante; mais à condition que soient bien repérés de part et d'autre des objets très concrets, des "points de force" représentant un apport réel pour chaque partenaire.

Ainsi donc, il existe du côté des Etats-Unis une certaine ouverture, qui ne pourra toutefois être concrétisée que si l'on repère en Suisse de tels "points de force", qui pourraient intéresser à leur

- 3 -

tour les Etats-Unis. En fait, M. Beckler a conclu l'entretien de juin en laissant à notre pays le soin de faire le pas suivant en sélectionnant des domaines ou des sujets concrets, qui pourraient faire ensuite l'objet d'une confrontation.

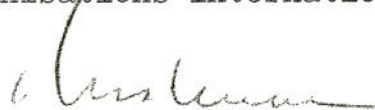
M. Tavel a rédigé des suggestions sur la façon dont on pourrait procéder pour déterminer s'il existe de notre côté des possibilités de coopération autres que celles qui se sont déjà très utilement matérialisées sur le plan des relations directes entre instituts ou entre professeurs. Vous voudrez bien trouver ces suggestions ./ en annexe. Bien entendu, les domaines qui y sont mentionnés comme pouvant faire éventuellement l'objet d'une coopération ne le sont qu'à titre d'exemple. Rien n'empêche qu'une collaboration porte sur d'autres secteurs de recherche.

Nous devons insister, pour terminer, sur le fait qu'il ne s'agit pour le moment que d'une première prospection. Même si elle devait permettre de déceler quelques domaines pouvant intéresser les deux pays, encore faudra-t-il ensuite examiner de quelle façon supporter ces domaines. Le problème d'un accord-cadre se posera alors, de même que le difficile problème des crédits qu'exigerait la conclusion d'un tel accord. Il est donc réaliste de prévoir que la solution de ces problèmes soulèvera certaines difficultés et prendra du temps.

Nous vous saurions gré de bien vouloir nous faire part de toute observation que ce problème important d'une éventuelle promotion de la coopération avec les Etats-Unis pourrait appeler de votre part et de nous faire connaître tout domaine ou sujet de coopération qui pourrait à votre avis présenter un réel intérêt pour notre pays comme aussi pour les Etats-Unis.

Veillez agréer, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Division
des organisations internationales



E. Thalmann

Annexe mentionnée

-8. NOV. 60 19

Envoyé copie à: (pour information)

- ✓ - Dr. Silvio BARANDUN, Institut für Tumorforschung, Tiefenau-
spital, 3000 B e r n e
- ✓ - Dr Kurt BRUNNER, Onkologische Stazion, Inselspital,
Freiburgstrasse, 3000 Berne
- ✓ - M. le Professeur Henri ISLIKER, Docteur en médecine, Institut
de Biochimie de l'Université de Lausanne, Rue du Bugnon 21,
1000 Lausanne
- ✓ - Dr Peter S t r ä u l i , Abteilung für Krebsforschung,
Pathologisches Institut der Universität Zürich, Kantons-
spital, Schmelzbergstrasse 12, 8006 Zurich
- ✓ - M. Fritz BERGER, Délégué à la construction de logements,
Gartenstrasse 1, 3000 Berne
- ✓ - M. le Professeur Bruno T h ü r l i m a n n , Institut de
statique des constructions de l'Ecole polytechnique fédérale,
Leonhardstrasse 33, 8006 Zurich

Rec - 8. Nov. 68 9

Suggestions relatives aux domaines
dans lesquels une collaboration américano-suisse en recherche fondamentale
aurait les plus grandes chances de se réaliser
et d'avoir des effets positifs

I. Les critères

Les arguments qui semblent devoir guider le choix des domaines sont les suivants:

- 1) Il faut que la Suisse puisse faire, dans cette collaboration, un apport de valeur, Pour cela il faut:
 - a) que nous disposions, dans le domaine considéré, d'une équipe, ou au moins d'un homme, de notoriété internationale
 - b) que par sa situation ou sa tradition, ou son expérience passée, ou la façon dont le problème se présente à elle, la Suisse puisse, le cas échéant, faire un apport original, complémentaire de celui que pourraient faire les Américains
 - c) dans la mesure du possible, la Suisse devrait avoir, même si elle devait être superficielle ou ancienne, une réputation établie dans le domaine considéré.

- 2) Les sujets qui provoqueront chez les Américains les réactions les plus favorables seront ceux touchant à ce qu'ils considèrent comme des domaines de recherche d'avenir, ceux où se trouvent leurs préoccupations nationales les plus immédiates: sciences de l'environnement ou éducation par exemple. Ce seront surtout des domaines où ils estiment être au début de leurs efforts, où ils ne pensent pas avoir encore un réel acquis et où ils croient pouvoir tirer d'une collaboration un profit réel.

- 3) Il est essentiel que la nature du problème soit considérée comme fondamentale. Dans tout projet trop proche de l'application, les USA considéreront qu'il y a conflit possible entre les intérêts des deux pays d'une part, ceux du secteur public et du secteur privé de l'autre (exemple de conflit latent spécifiquement cité par eux: énergie nucléaire).

- 4) Il faut que le domaine et le projet considérés aient un intérêt réel pour la Suisse, intérêt si évident qu'il corresponde de prime abord à l'un des centres de gravité d'intérêt national que nous devons, le jour venu, chercher à définir.

- 2 -

Il faut aussi que la collaboration avec les USA offre une chance réelle de produire des résultats meilleurs qu'un travail effectué sans collaboration internationale.

Il serait enfin très souhaitable que les engagements pris dans le cadre d'une telle collaboration nous incitent à développer certains domaines de recherche qui apparaîtraient essentiels à notre avenir.

- 5) D'une façon générale, et suivant la suggestion de M. Beckler, il faudrait en l'occurrence procéder empiriquement. A partir d'un ou plusieurs projets soigneusement choisis, la collaboration pourrait s'élargir à d'autres domaines. La discussion relative à ces projets pourrait servir de base à la mise sur pied d'une formule, voire même d'un accord de collaboration.
- 6) Il apparaît que le but essentiel d'un accord éventuel devrait être de faciliter le contact physique entre les chercheurs impliqués. Au vu des difficultés soulevées par les récentes dispositions américaines en matière de visa, la discussion pourrait aider à régler ce problème. De plus, et tenant compte d'une remarque qui m'avait été faite par les autorités américaines, un tel accord, correspondant à un engagement, faciliterait de part et d'autre l'octroi, par les gouvernements respectifs, des crédits de voyage permettant le contact physique entre chercheurs.

II. Suggestions

- 7) Pour tenir compte des remarques faites ci-dessus et notamment sous 3) (remarque impérative), je suggère que l'on cherche les premiers exemples de collaboration possible dans les sciences de l'environnement.

Le Congrès de Rueschlikon (17 et 18 mai 1968) avait établi une distinction entre les motivations possibles d'une politique de la science. L'une était la motivation économique, l'autre la motivation relative au bien-être de l'homme (santé, urbanisme, pollution, organisation de la société, etc.). C'est dans le cadre de cette deuxième motivation qu'il conviendrait de rechercher les premiers projets.

- 8) Dans ce cadre et dans la mesure où nous pourrions faire un apport réel, des propositions relatives aux domaines suivants auraient des chances de recevoir de la part des Américains un accueil favorable:

- problèmes de la pollution et notamment de la pollution des eaux et de l'air
- problèmes de la santé et de l'hygiène publiques

- 3 -

- problèmes écologiques (équilibres de la nature)
- problèmes d'urbanisme et d'aménagement du territoire
- problèmes d'éducation et notamment toute recherche ou expérience visant à une approche entièrement nouvelle de l'enseignement universitaire et supérieur
- problèmes de la construction. A tort ou à raison les USA croient les Suisses en avance dans ce secteur. De plus, la Suisse a entrepris un programme de recherche qui pourrait éventuellement profiter d'une collaboration internationale (voir le Délégué du Conseil fédéral à la construction)
- problèmes de transport

Ces exemples ne sont pas limitatifs.

- 9) Il faudra cependant éviter d'aboutir à des projets qui ne s'inscriraient pas clairement dans le concept des critères énoncés ci-dessus. Les USA ne jugeront la valeur du projet et des hommes associés à ce projet qu'après avoir répondu positivement à la question de l'intérêt du point de vue politique de la science.
- 10) Il convient enfin de relever que la recherche de formules de collaboration scientifique plus étroite avec les USA a un caractère plus politique que fonctionnel. Cette collaboration existe déjà dans certains domaines et la conclusion d'un accord n'amènerait, par elle-même, aucune modification décisive à l'état de fait. Il encouragerait cependant une collaboration internationale essentielle à notre pays et permettrait, par une expérience contrôlée, de mieux définir les critères d'efficacité d'une collaboration internationale.

Réf. 653.0 - CT/or